

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,  
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER  
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 187

présenté par

M. Olivier Marleix, M. de La Verpillière, M. Abad, M. Aubert, M. Audibert Troin, M. Bouchet, M. Bussereau, M. Chrétien, M. Cinieri, M. de Mazières, M. Devedjian, M. Dhuicq, M. Foulon, M. Furst, M. Gaymard, Mme Genevard, M. Guy Geoffroy, M. Gorges, M. Guillet, M. Hetzel, M. Larrivé, Mme Le Callennec, M. Le Mèner, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Alain Marleix, M. Martin-Lalande, M. Marty, M. Morel-A-L'Huissier, M. Moudenc, M. Poisson, Mme Poletti, Mme Rohfritsch, M. Saddier, M. Salen, M. Siré, M. Straumann, M. Sturni, M. Suguenot, M. Tetart et M. Jean-Pierre Vigier

-----

**ARTICLE 16 A**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« directeur de cabinet ou chef »

le mot :

« membre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'incompatibilité doit s'appliquer à tous les membres de cabinet et non pas aux seuls directeur et chef de cabinet.